

Sur motion de l'Honble. M. *Stuart*, secondé par l'Honble. M. *McGill*,

RESOLU, Qu'en conséquence du Message maintenant envoyé par Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, la discussion sur l'Ordonnance pour continuer deux certains Actes y mentionnés, (Bureaux d'Enregistrement) soit remise, et que la discussion sur l'Ordonnance pour autoriser l'appréhension et la détention de certaines personnes, et pour suspendre, quant à ces personnes, pendant un tems limité, une certaine Ordonnance y mentionnée, soit maintenant reprise.

Conformément à l'Ordre, le Conseil a repris la discussion de la dite Ordonnance.

A la demande de MM. *Quesnel*, *Faribault* et *Mayrand*, le Conseil leur a permis de se retirer, attendu qu'ils se trouvent alliés à quelques uns des individus maintenant détenus pour offenses politiques.

Sur motion de l'Honble. M. *Pothier*, secondé par l'Honble. M. *McGill*,

ORDONNE', Que les amendemens suivans soient faits à la dite Ordonnance :—

Page 1, ligne 2.—Après “ personnes,” retranchez tous les mots jusqu'aux mots, “ Menées Séditieuses,” dans la cinquième ligne, et insérez, “ contre lesquelles il existe des charges de Haute-Trahison, “ Suspicion de Haute-Trahison, Non-Révélacion de Haute-Trahison, et Menées Séditieuses”

—— — 8 et 9.—Retranchez les mots “ soupçonnées de”

—— — 9.—Après le mot “ Trahison,” insérez “ Suspicion de Haute-Trahison”

—— — 10.—Après le mot “ de” insérez “ Haute”

Page 2, lignes 5 et 6.—Retranchez les mots “le Gouverneur de la Province du Bas-Canada,” et insérez “l'Administrateur du Gouvernement de cette Province, autorisé à exécuter la Commission du Gouverneur d'icelle”

Page 4, ligne 5.—Après le mot “ susdite” effacez “ Ordonnance,” et insérez, “ l'Ordonnance”

—— — 18.—Après le mot “ de,” insérez “ Haute”